

# Le Plan Climat Air Energie Territorial

Qu'est que c'est?



# L'essentiel à connaître sur le PCAET

Plan climat Air Energie Territorial

Le Pays de la Jeune Loire et ses 5 Communautés de Communes membres se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

## Un PCAET, mais qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Le **PCAET** a pour enjeu d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

## PLAN

Planification stratégique et opérationnelle

Durée : 6 ans

## CLIMAT

Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Adapter le territoire au changement climatique et réduire notre vulnérabilité

## AIR

Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Améliorer la qualité de l'air pour notre santé

## ÉNERGIE

Devenir sobre et efficace dans les consommations d'énergie

Favoriser les énergies renouvelables

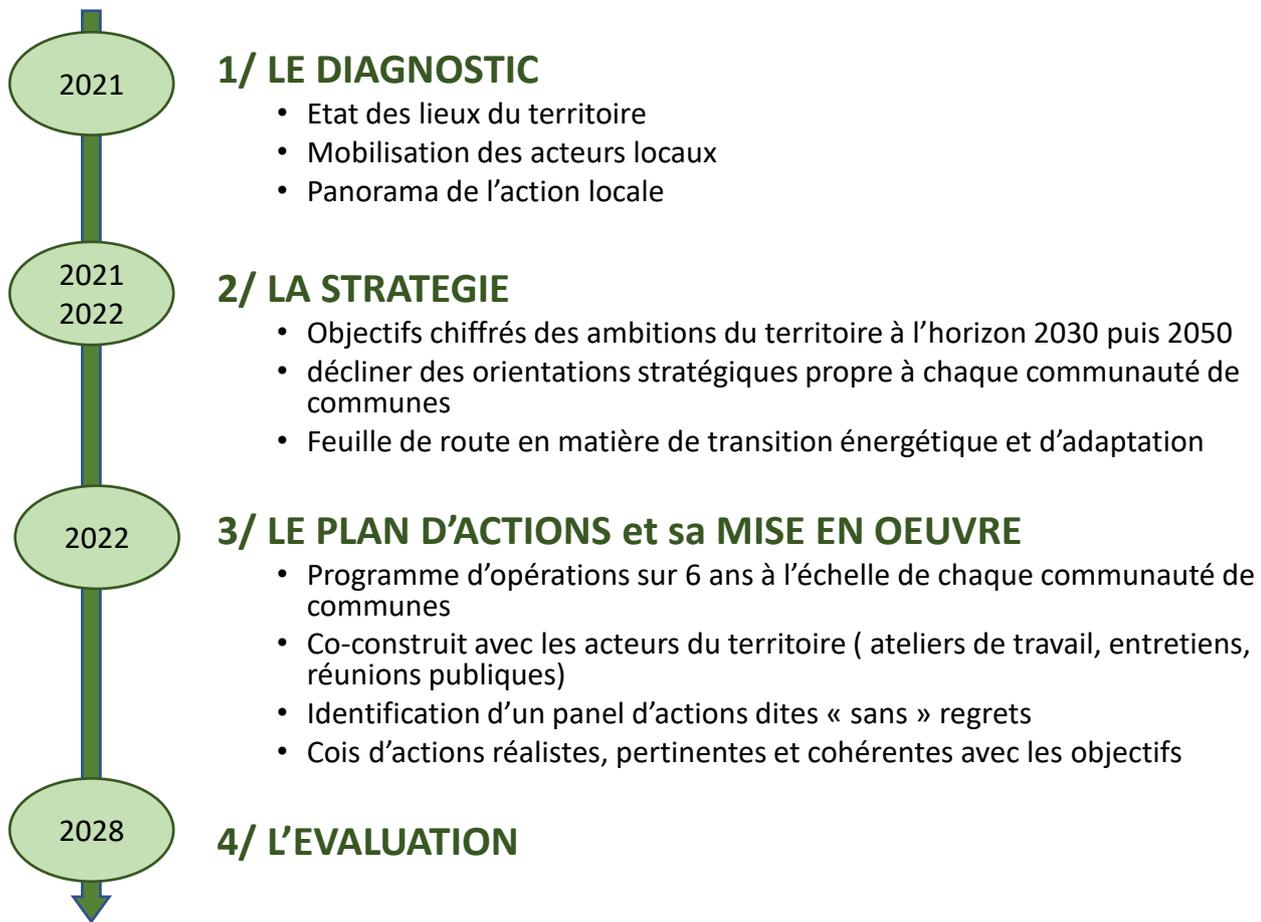
## TERRITORIAL

Impliquer les élus, les agents territoriaux et tous les acteurs socio-économiques du territoire

Faire de la transition énergétique un projet de territoire



# Les étapes de conception d'un PCAET



### Où en sommes nous ?

Le **diagnostic** s'est déroulé de décembre 2020 à septembre 2021. Il a permis de prendre une photo à un instant T à l'échelle de chaque communauté de communes (Sucs, Marches du Velay - Rochebaron, Loire Semène, Pays de Montfaucon, Haut Lignon). De façon plus précise, le diagnostic a permis de déterminer :

- La consommation d'énergie : logement, transport, industrie
- La production d'énergies renouvelables : bois, hydroélectricité, géothermie, solaire
- Les sources d'émission de gaz à effet de serre : transport, logement, déchets...
- Les émissions de polluants atmosphériques : particules fines, COV...
- La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Aujourd'hui le PCAET entre dans la phase d'élaboration de **la stratégie**.

